NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/54
20 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

Rapport du Groupe d'éminents experts indépendants sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur sa troisième réunion

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur d'informer les membres du Conseil des droits de l'homme que les éminents experts indépendants sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban n'ont pas tenu leur troisième réunion. Aucun rapport ne sera donc communiqué au Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session.

GE.07-10942 (F) 060307 060307